

VOTE	
QUORUM : 201	
Nombre de délégués :	600
Votants :	256
Pour :	255
Abstentions :	1
Contre :	0

<h1 style="text-align: center;">COMITE SYNDICAL</h1> <h2 style="text-align: center;">du SIED 70 du 7 avril 2022</h2> <p style="text-align: center;">Date de convocation : 18 mars 2022</p>
--

DELIBERATION N° 2

OBJET : Changement de siège social

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositifs dérogatoires introduits dans le cadre de la gestion de la sortie de crise sanitaire, le Comité syndical se déroule en visioconférence et le quorum est abaissé au tiers des membres présents. Il rappelle les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités du scrutin.

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que, par délibération en date du 18 mai 2021, le Comité syndical a validé l'acquisition du bâtiment situé au 1 rue Max DEVAUX à VESOUL.

Le SIED 70 est ainsi propriétaire de ce bâtiment depuis la signature de l'acte notarié le 30 novembre 2021.

Le service réseaux-secs a emménagé dans ce bâtiment le 24 janvier 2022. A l'issue de la période de préavis des locataires, début juin 2022, l'ensemble des services occupera le bâtiment.

Le siège social sera alors déplacé à la nouvelle adresse ce qui nécessite une modification des statuts.

Monsieur le Président propose donc au Comité syndical de modifier les statuts du syndicat en fixant l'adresse du nouveau siège social au 1 rue Max Devaux 70 000 VESOUL.

La commission « Finances, Communication, Affaires Générales et Statuts » du 29 mars 2022 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ACCEPTE** le transfert du siège social du SIED 70 au 1 Rue Max Devaux 70 000 VESOUL.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette modification des statuts.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

